

LES MESURES SEGUR DE LA SANTÉ

4 ACCORDS SIGNÉS PAR LA CFDT:

RÉMUNÉRATION EN HAUSSE POUR PLUS DE 10400 SALARIÉS !



QUEL ACCORD ?

QUI EST CONCERNÉ ?

COMBIEN D'€ ?

DATE D'EFFET ?

Séjour de la Santé Volet 1 du 08 décembre 2020

Les personnels non médicaux des établissements du sanitaire des Ugecam et des Ehpad

183 € nets mensuels sur 12 mois soit 2196 € net par an

1er septembre 2020

Séjour de la Santé Volet mission Laforcade du 7 septembre 2021

Liste de métiers (Champ du social et du médico social) : Aide-soignant(e), Infirmier(ère) (toutes catégories), Cadre infirmier(ère), Cadre infirmier(ère) psychiatrique, Masseur-Kinésithérapeute, Orthophoniste, Orthoptiste, Ergothérapeute, Audioprothésiste, Psychomotricien(ne), Auxiliaire de puériculture, Diététicien(ne), Aide médico-psychologique, Auxiliaire de vie sociale, Accompagnant Educatif et Social

183 € nets mensuels sur 12 mois soit 2196 € net par an

1er janvier 2022

Séjour de la Santé Volet 1 du 12 octobre 2021

Le personnel médical : Médecin généraliste, Médecin spécialiste, Médecins coordonnateurs, Pharmacien(ne) des établissements sanitaires des Ugecam

Prime mensuelle pour 2021 et 2022, son montant est de 386 € brut soit 4632 € bruts par an

1er juin 2021

Séjour de la Santé Volet 2 du 26 novembre 2021

Liste de métiers : Infirmier(e), Cadre de santé Masseur-Kinésithérapeute, Orthophoniste et Aide-soignant

49.50 € brut mensuel sur 12 mois soit 594 € brut par an

1er janvier 2022

Liste de métiers : Auxiliaire de puériculture, Ergothérapeute, Psychomotricien(ne), Diététicien(ne), Manipulateur(trice) en radiologie, Technicien(ne) de laboratoire, Technicien(ne) d'exploration/de consultation, Orthoprothésiste, Pédicure/podologue, Orthoptiste

21 € bruts mensuels sur 12 mois soit 252 € brut par an



Par sa signature de ces 4 accords Ségur de la Santé, la **CFDT** s'est engagée et le résultat est là !

En Ugecam, déjà plus de 10400 salariés bénéficient de compléments de rémunération Ségur Volet 1 et 2 ou primes.

Mais ce n'est pas fini !

Les métiers de l'accompagnement social et médico-social pourraient être les prochains concernés. Lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, qui s'est tenue le 18 février, le 1er Ministre a fait l'annonce entre autres, d'un complément de traitement indiciaire (CTI) dans la fonction publique et sa transposition dans le secteur privé de 183 € net.

Une très bonne nouvelle mais à concrétiser !

En effet, les annonces ont suscité de l'espoir tant l'attente est forte depuis le 13 juillet 2020 et la signature de l'accord Ségur de la santé.

Le constat à ce jour est que les salariés sont toujours dans l'attente de la concrétisation et du périmètre exact de l'extension de ce complément et des métiers concernés ! C'est incompréhensible !

C'est pourquoi la **CFDT** a écrit le 16 mars au 1er Ministre, en lui demandant de répondre tout en tenant compte de nos remarques et propositions.

Lisez le [courrier CFDT du 16 mars](#)



Flashez
Pour nous
rejoindre



Retrouvez-nous sur :



@CFDTsecuritesociale



Pour la **CFDT**, il faut maintenant que les Pouvoirs Publics tiennent leurs engagements et l'extension du Ségur de la Santé doit concerner tous les oubliés du Ségur !

La **CFDT PSTE** est prête à négocier les transpositions attendues dans au sein de la Sécurité Sociale !